CHAPITRE IV

DES SUGGESTIONS HYPNOTIQUES

I

ÉCOLE DE PARIS

A. — LES SUGGESTIONS VULGAIRES

Que faut-il entendre par suggestion hypnotique ? « C'est, dit M. Paul Janet, l'opération par laquelle, dans le cas d'hypnotisme, ou peut-être dans certains états de veille à définir, on peut, à l'aide de certaines sensations, surtout à l'aide de la parole, provoquer, chez un sujet nerveux bien disposé, une série de phénomènes plus ou moins automatiques, le faire parler, agir, penser, sentir, comme on le veut, en un mot le transformer en machine. »

« Elle consiste en ce fait, dit Gilles de la Tourette, que, pendant les états hypnotiques, l'expérimentateur peut, dans certaines conditions, faire accepter au sujet d'expérience des idées capables de se traduire par des actes, qui non seulement pourront être effec-

tués pendant le sommeil, mais encore s'accompliront fatalement au réveil. »

Pour Binet et Féré [1], la suggestion, dans son acception rigoureuse, « est une opération qui produit un effet quelconque sur un sujet en passant par son intelligence ». Plus loin, les auteurs précisent davantage, ils disent que la suggestion consiste à introduire, cultiver et renforcer dans l'esprit du sujet en expérience une idée. L'idée se résout en image, l'image se résout en sensations rappelées : la suggestion agit donc comme un rappel de sensations, elle consiste dans le renouvellement psychique d'une excitation périphérique que le sujet a déjà éprouvée.

Binet et Féré admettent deux espèces fondamentales de suggestions : l'une a pour effet de produire un phénomène actif, une sensation, une douleur, un acte, une hallucination : l'autre a pour effet de produire un phénomène paralytique, une amnésie, une anesthésie. La première, que les auteurs appellent *Forme positive*, n'est autre chose que la mise en œuvre d'une association mentale préexistant dans l'esprit de l'hypnotique. La seconde se comprend plus difficilement ; peut-être est-elle due à une impression mentale qui exercerait une inhibition sur une des fonctions sensorielles ou motrices, désignée par la suggestion.

La simulation et la suggestion inconsciente sont les deux principaux écueils à éviter ; il faut expérimenter pour déjouer la simulation, il faut démontrer la réalité de l'hallucination suggérée, il faut prouver que cette hallucination est modifiée par les instruments d'optique suivant les procédés que Binet et Féré ont indiqués et qui seront décrits plus loin ; il faut s'efforcer d'*objectiver les troubles subjectifs*. Mais la simulation d'un sujet suggestible ne peut-elle pas faire tout ce que fait la suggestion ? Dans certains cas, oui ; mais c'est la rare exception.

La suggestion inconsciente trompe souvent aussi l'opérateur : le sujet hypnotisé est d'une sensibilité excessive, un mot, un geste sont interprétés par lui. Les preuves morales tirées de l'honorabilité du sujet ne servent à rien, puisqu'il n'y a pas de simulation. Pour se mettre à l'abri de la suggestion inconsciente, il faut opérer

(1) Binet et Féré. *Loc. cit.*, p. 128.

Fig. 13.

Fig. 14.

Fig. 15.

Fig. 16.

D'après Paul Richer. *Études cliniques sur la grande Hystérie* (1885, Delahaye et Lecrosnier, Éditeurs).

PLANCHE IV

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 19.

Fig. 20.

D'après Paul Richer. *Études cliniques sur la grande Hystérie.* (1885, Delahaye et Lecrosnier, Éditeurs).

PLANCHE V

Fig. 21.

Fig. 22.

Fig. 23.

Fig. 24.

D'après Paul Richer. *Études cliniques sur la grande Hystérie* (1885, Delahaye et Lecrosnier, Éditeurs).

en silence, devant un petit nombre d'auditeurs, et ne se servir d'un sujet qu'une ou deux fois.

La suggestion peut-elle se réaliser aussi facilement dans tous les états hypnotiques ?

Pendant la léthargie, la suggestion est presque impossible, le sujet est plongé dans un coma profond d'où aucune excitation ne peut le tirer. Cependant Richer signale certains cas où l'appel réitéré du nom fait sortir le sujet de sa torpeur ; si on le tire par la manche, il se lève.

Pendant la catalepsie, il y a réveil partiel de l'activité sensorielle qui permet de faire naître des suggestions.

Enfin, *pendant le somnambulisme*, la suggestibilité existe au plus haut point.

Pour exposer l'étude des suggestions hypnotiques d'après les données de l'Ecole de Paris, je décrirai d'abord les recherches de P. Richer qui envisage successivement : les suggestions par le sens musculaire, par le sens de la vue, par le sens de l'ouïe, par plusieurs sens à la fois et les suggestions verbales.

I. — SUGGESTIONS PAR LE SENS MUSCULAIRE.

a. L'influence de l'attitude communiquée sur le geste est un des phénomènes caractéristiques de la catalepsie : si l'on donne à un cataleptique une attitude tragique, sa physionomie prend un air dur, ses sourcils se contractent ; si l'on approche ses deux mains de sa bouche, comme pour envoyer un baiser, le sourire apparaît sur ses lèvres. On peut ainsi produire l'extase, l'effroi, la colère, etc.

b. Inversement, en donnant à la physionomie une expression quelconque, toujours pendant la catalepsie, le geste correspond immédiatement à cette expression. Pour produire des expressions de physionomie variées, Charcot et Richer ont eu recours au procédé de Duchesne (de Boulogne), ils ont électrisé certains muscles de la face.

Si l'on électrise faradiquement les deux muscles frontaux, la physionomie prend l'expression de l'étonnement (fig. 13 et 14) ;

cette attitude persiste jusqu'à ce qu'on en imprime une autre au sujet. Il suffit d'abaisser les bras le long du corps pour que la physionomie perde son expression.

L'excitation du *muscle orbiculaire palpébral* donne, si le courant est faible, l'expression de la réflexion (fig. 15); si le courant est fort, la physionomie respire la colère (fig. 16).

L'excitation du muscle *sourcilier* amène l'expression de la douleur (fig. 17 et 18).

L'électrisation du grand zygomatique produit le rire (fig. 19 et 20) ; celle de *l'élévateur commun de l'aile du nez* et de *la lèvre supérieure* provoque le dédain et le mépris (fig. 21 et 22) ; enfin celle du *triangulaire des lèvres* amène l'abattement (fig. 23). La fig. 24 représente l'expression obtenue par l'excitation simultanée du frontal et du peaucier.

D'après Richer, cette expression des passions est plus superficielle que profonde, car il ne se produit aucune modification correspondante de la respiration ni de la circulation, modifications qui se montrent par la suggestion verbale dans le somnambulisme.

D'après Pitres, on peut provoquer des suggestions par des sensations musculaires, non seulement pendant la catalepsie, en faradisant les muscles du visage, mais encore pendant la léthargie et pendant le somnambulisme, simplement en excitant mécaniquement ces muscles avec le doigt ou avec un corps dur. Il suffit, pour obtenir ces résultats, que les muscles du sujet soit hyperexcitables.

Pitres place Marie-Louise F. en état cataleptoïde les yeux ouverts ; il touche avec deux baguettes de verre les bords externes de sa lèvre inférieure, en dehors et en dessous des angles de la bouche : le visage devient souriant et une idée risible naît dans son esprit : « Ah que c'est drôle, que c'est drôle ! »

Il porte une baguette sur la joue gauche, immédiatement en avant de l'opercule de l'oreille, la malade devient attentive, elle élève la main droite en disant : « Chut ! écoutez donc ».

Il applique les baguettes sur les côtés du front, la malade prend un air étonné et dit en soulevant les épaules : « Après tout, elle a peut-être raison ! ».

Il appuie une baguette sur la joue gauche, au voisinage du nez, la malade respire bruyamment par le nez et fait une sorte de moue, comme si elle sentait une odeur désagréable.

Il place les baguettes sur les muscles orbiculaires des paupières ; la malade pleure en pensant à la peine qu'elle a faite à ses parents.

Il excite les muscles pyramidaux, la malade prend un air courroucé, elle ferme les poings et s'écrie d'un ton menaçant : « Laissez-moi la battre. Va-t-en, mauvaise femme. Nous n'avons pas besoin de toi. ».

Il porte les baguettes au sommet du crâne (zone d'extase), la malade lève les yeux au ciel, joint les mains et prend l'attitude du recueillement extatique. Elle voit la Sainte Vierge et lui adresse une prière.

Enfin il excite la région sous-mentonnière (ventre antérieur du digastrique), la malade ouvre la bouche et écarte les mains l'une de l'autre comme le fait une personne fort étonnée.

c. Le sens musculaire peut encore devenir le point de départ de mouvements coordonnés : si l'on place un sujet, un pied sur les barreaux d'une chaise, les deux mains saisissant les plis d'un rideau, comme dans l'acte de grimper, il escalade aussitôt la chaise et se suspend au rideau ; si on le place à quatre pattes, une main en avant de l'autre, il se met à marcher, etc.

II. — SUGGESTIONS PAR LA VUE.

Si l'on place devant les yeux fixes d'un cataleptique un objet que l'on fait osciller, son regard se porte bientôt sur cet objet ; si l'on dirige le regard en haut, l'expression devient riante ; au contraire, si on le dirige en bas, l'expression est triste. On peut encore, par geste, faire obéir un cataleptique. Sur un signe il se lève, s'assied, se couche, etc. Quelquefois il reproduit servilement les mouvements de l'opérateur ; pour certains mouvements, il n'est pas même nécessaire que le sujet les voie, s'il entend le bruit que fait le mouvement, il le réalise.

III. — SUGGESTIONS PAR LE SENS DE L'OUIE.

Ce que nous venons de dire se rapporte également aux suggestions par le sens de l'ouïe. Il suffit de placer une main sur le front des somnambules et l'autre sur leur nuque pour les transformer en de véritables phonographes répétant tout ce que dit l'opérateur. La musique impressionne fortement les sujets : si l'on joue une valse, ils dansent ; si l'on joue un air d'église, ils tombent à genoux. Ces phénomènes peuvent se rencontrer dans la catalepsie et dans le somnambulisme.

IV. — SUGGESTIONS PAR PLUSIEURS SENS A LA FOIS.

Si l'on attire le regard d'un sujet cataleptique sur un objet dont l'image lui est connue, il exécute aussitôt l'acte pour lequel l'objet est destiné : si on lui donne un chapeau, il le place sur sa tête ; un pardessus, il l'endosse ; un balai, il balaye, etc.

V. — SUGGESTIONS VERBALES.

Richer divise l'étude des suggestions verbales en quatre chapitres : illusions et hallucinations, phénomènes d'amnésie provoquée, paralysies psychiques et idées fixes, impulsions irrésistibles.

a. On peut produire des hallucinations verbales pendant la catalepsie, on voit alors se produire de véritables scènes mimées et parlées : on dit à une cataleptique qu'elle est dans un jardin rempli de fleurs, elle s'anime : « Qu'elles sont belles, dit-elle, » en se baissant pour en cueillir.

On peut produire des hallucinations de tous les sens chez les cataleptiques ; au moment de l'hallucination, l'état cataleptique cesse, laissant toute liberté aux mouvements, mais aussitôt l'hallucination dissipée, l'immobilité reparaît.

Pendant le somnambulisme, on peut produire absolument les mêmes hallucinations, mais, d'après Richer, elles sont moins fatales que pendant la catalepsie ; le sujet les raisonne, les discute.

Les hallucinations suggérées entraînent des modifications dans l'état des organes des sens ; si l'on suggère à un sujet de regarder un oiseau au sommet d'un clocher, la pupille se dilate ; si l'on fait approcher l'oiseau, elle se rétrécit, ce qui montre jusqu'à quel point ces hallucinations prennent un caractère réel (Féré) [1].

Inversement, certaines modifications des organes des sens entraînent des perversions dans les hallucinations suggérées : un œil achromatopsique ne peut plus voir une hallucination colorée, alors que l'autre œil distingue parfaitement les couleurs suggérées ; si l'on suggère l'hallucination d'un arlequin, en fermant l'œil normal, le sujet le dépeint couvert de carreaux gris, blancs ou noirs.

Rien n'est cependant constant ; il n'est pas toujours nécessaire qu'un sens soit normal pour pouvoir provoquer des hallucinations ; certains sujets dont l'odorat, le goût, sont insensibles, peuvent présenter des hallucinations de ces sens.

Les hallucinations peuvent être unilatérales : un bruit, une odeur, une vision peuvent exister d'un seul côté du corps.

Le mélange des couleurs imaginaires produit le même résultat que le mélange des couleurs réelles ; ainsi le rouge et le vert donnent du blanc.

Si l'on attire l'attention d'un somnambule sur un sujet quelconque, un livre par exemple, et qu'on place un écran devant cet objet, le sujet affirme quelquefois voir encore le livre ; si l'on place un prisme devant un œil du sujet, l'autre œil étant fermé, le somnambule déclare voir deux objets, conformément aux lois de la physique.

(1) Féré. *Mouvements de la pupille et propriétés des prismes dans les hallucinations provoquées chez les hystériques.* (*Soc. de Biologie*, décembre 1881).

Les mêmes phénomènes se rencontrent pour l'hallucination ; si l'on interpose un corps opaque entre l'endroit de l'hallucination et les yeux du somnambule, ce dernier continue quelquefois à voir l'hallucination.

Si l'on suggère à un somnambule qu'il voit un portrait sur une carte blanche et qu'on place un prisme devant un de ses yeux, l'autre étant fermé, le sujet déclare voir deux images [1] ; une lorgnette rapproche ou éloigne l'objet imaginaire, suivant qu'on place directement, devant l'œil du sujet, l'oculaire ou l'objectif, et à condition que la mise au point ait été faite [2] ; un miroir réfléchit l'objet imaginaire, il suffit, pour produire ce phénomène, de réfléchir le point de l'espace qui est le siège de l'hallucination ; de plus, l'image réfléchie est *symétrique de l'image hallucinatoire* primitive. Si l'on approche une loupe d'un portrait imaginaire, le sujet déclare qu'il s'agrandit ; si l'on place le portrait à une distance double de la distance focale, il est vu renversé ; si l'on crée l'hallucination d'un portrait sur une photographie quelconque, et qu'on présente au sujet une seconde épreuve de cette photographie, il y verra le même portrait, sans suggestion nouvelle ; et même, si l'on photographie un carton blanc sur lequel on a suggéré un portrait, le sujet pourra quelquefois y reconnaître l'image suggérée sur le carton blanc (Binet et Féré).

Tous ces phénomènes, qui paraissent si étranges, peuvent s'expliquer facilement par cette supposition que l'hypnotique associe l'image hallucinatoire née de la suggestion, à une impression venue de l'extérieur, et que c'est en agissant sur le point de repaire sensoriel qu'on produit consécutivement des modifications correspondantes dans l'image : ainsi le prisme dédouble et dévie ce point de repère, la lorgnette le rapproche, l'éloigne, le miroir le réfléchit (Brémaud, Binet).

L'hallucination peut aussi développer des phénomènes de contraste chromatique, tout comme la vision réelle : un carton moitié vert, et moitié blanc d'un côté, complètement blanc de

(1) Féré. *Société de Biologie*, octobre 1881.
(2) Binet. *L'Hallucination* (*Revue philosophique*, avril 1884).

l'autre, portant à son centre, sur les deux faces, un point destiné à immobiliser le regard, fixé pendant une demi-minute du côté vert blanc, donne la sensation d'un certain rouge-vert si l'on fixe ensuite l'autre côté complètement blanc (Parinaud). Ce contraste chromatique se réalise aussi bien pour les couleurs suggérées que pour les couleurs réelles. Richer, modifiant cette expérience, suggère un carré vert au milieu d'une feuille de papier blanc, il présente ensuite au sujet une autre feuille de papier identique, et ce dernier y voit un carré rouge, couleur complémentaire du vert suggéré.

L'hallucination, qui n'est en somme qu'un souvenir, se comporte donc comme la sensation réelle ; ce qui indique l'unité de siège et l'identité de nature des modifications matérielles cérébrales qui accompagnent ces deux états de conscience différents, sensation et souvenir.

Nous avons dit précédemment que l'hypnotique associe l'image hallucinatoire à une sensation extérieure, il prend des points de repère, l'hallucination se localise. Pour prouver ce fait, Charcot prend une vingtaine de feuilles de papier semblables, il en choisit une ou deux au dos desquelles il trace un faible trait de crayon ; il suggère ensuite à la malade l'existence d'un portrait sur ces feuilles ; il les place au hasard parmi les dix-neuf autres feuilles, et la malade ne voit le portrait que sur les deux premières ; elle reconnaît ces feuilles qui, pour tout le monde, sont semblables aux autres, mais qui présentent sans doute un point de repère pour le sujet.

On peut produire des suggestions inhibitoires, des hallucinations négatives : on peut supprimer partiellement ou complètement l'activité d'un sens ; on peut suggérer la perte totale de la vue, la cécité partielle pour un objet ou pour une personne quelconque. Cependant si l'on place devant la figure d'une personne un écran rendu invisible, le sujet ne peut indiquer les grimaces que fait cette personne ; l'écran joue donc son rôle ordinaire, il est vu par l'œil, l'image cérébrale seule n'existe pas.

En somme, le sujet doit distinguer un objet afin de ne pas le voir : pour prouver ce fait, Richer montre au sujet dix cartons

semblables ; il lui suggère que l'un d'eux sera invisible ; le sujet voit les neuf autres cartons et le premier seul n'est pas perçu ; pour le reconnaître, il faut évidemment que le somnambule le voie.

Richer fait alors fixer au malade un carré rouge au milieu d'une feuille de papier blanc, en lui suggérant de ne pas voir le carré rouge ; il lui présente ensuite une feuille complètement blanche, et le somnambule accuse un carré vert qui n'est autre que l'image consécutive du carré rouge qu'il n'a pas vu.

Les illusions et hallucinations peuvent encore se produire sous forme de sensations internes et viscérales ; on peut suggérer aux somnambules qu'ils sont ivres, qu'ils ont des coliques, etc.

On peut changer la personnalité du sujet, le transformer en singe, en chien, en oiseau, et on le voit reproduire les allures de ces animaux ; on peut suggérer une personnalité humaine quelconque, c'est ce que Richer a appelé l'*objectivation des types*, le sujet est acteur, il joue le rôle du personnage suggéré ; on peut le transformer en paysan, en général, en roi, en religieuse, etc.

b. La suggestion verbale peut provoquer des amnésies quelconques : on peut faire oublier au sujet son nom, un mot, les chiffres, les faits relatifs à un événement, etc.

c. On peut, par suggestion verbale, produire des paralysies, des contractures plus ou moins étendues ; ces paralysies s'accompagnent souvent de perte de la sensibilité et du sens musculaire, d'exagération des réflexes tendineux et quelquefois de trépidation spinale et de troubles vaso-moteurs.

d. Enfin on peut produire le mouvement par simple commandement : l'hypnotisé devient alors la chose de l'expérimentateur ; il peut même devenir un instrument de crime. Cependant le somnambule peut résister à la suggestion et opposer un refus formel à sa réalisation : « Le plus souvent, dit Richer, ce pouvoir de résistance est faible, l'expérimentateur en a facilement raison. Mais quelquefois cette résistance ne peut être vaincue. »

B. — LA SUGGESTION A L'ÉTAT DE VEILLE

Les auteurs de l'Ecole de Paris ont peu insisté sur la suggestion à l'état de veille ; leurs recherches ayant surtout porté sur les manifestations du *grand hypnotisme*, ils ont négligé l'étude des suggestions faites en dehors de l'état hypnotique. Gilles de la Tourette dit cependant que la suggestion à l'état de veille n'est possible qu'à la suite de nombreuses hypnotisations, à moins que l'on ait affaire à des hypnotisables chez lesquels la suggestibilité est un véritable stigmate névrosique.

C. — LES SUGGESTIONS CRIMINELLES

Nous avons vu qu'à l'époque de Braid déjà, les antagonistes du mesmérisme attribuaient à l'hypnotisme le pouvoir de permettre l'accomplissement de crimes et surtout du viol. Braid s'éleva contre cette opinion et affirma qu'un individu peut être plus facilement démoralisé dans l'état de veille que dans l'état d'hypnose. « Durant celle-ci, en effet, dit-il, les gens vertueux ont une plus vive perception de ce qui est immoral ou indécent, conséquemment, une notion plus haute de ce qui est bien et, malgré la remarquable docilité qui leur est imposée d'autre part, ils n'en demeurent pas moins portés à la seule exécution de ce qu'ils estiment raisonnable et bienséant. Ainsi j'ai vu des patientes qui, après avoir toujours repoussé avec indignation la suggestion d'embrasser un monsieur, même imaginaire, acceptaient spontanément et de grand cœur, celle d'embrasser un enfant. »

Brouardel [1] émet un avis analogue : « Si un individu

(1) Brouardel. *Cours de méd. légale* (*Sug. hebdom.*, novembre 1887.

agréable à la somnambule, dit-il, lui offre des suggestions agréables ou indifférentes, elle s'y soumet ; mais si ces suggestions mettent en révolte ses affections personnelles ou ses intérêts naturels, elle oppose une résistance presque universelle. »

Gilles de la Tourette émet, pour les suggestions tant intra que post-hypnotiques, les propositions suivantes :

« Les hypnotisés suggestibles, exécutent, pendant le sommeil, tous les actes qui leur sont commandés.

» Ces mêmes actes sont exécutés au réveil par l'hypnotisé, dans les conditions déterminées à l'avance par l'hypnotiseur.

» Le sujet qui exécute une suggestion post-hypnotique, ne se souvient nullement de la personne qui lui a donné l'ordre, ni des conditions dans lesquelles cet ordre a été donné.

» Le souvenir existe à nouveau lors d'une deuxième hypnotisation. »

A ces propositions, l'auteur fait de nombreuses réserves, il attire l'attention sur les variations nombreuses que peuvent présenter les sujets ; il conclut qu'il faut avoir, à nombreuses reprises, hypnotisé un individu, pour savoir exactement ce qu'il est capable d'exécuter par suggestion.

Gilles de la Tourette, qui, comme on le sait, s'est surtout occupé des suggestions criminelles, insiste peu sur les suggestions intra-hypnotiques ; le sujet endormi sera remarqué s'il commet un acte quelconque, il sera arrêté et interrogé. Au contraire, s'il exécute une suggestion post-hypnotique, il aura l'apparence normale, il croira même à son libre arbitre.

L'auteur a produit des assassinats, des empoisonnements expérimentaux, qui ont parfaitement réussi, mais il attire à juste titre l'attention sur la résistance aux suggestions : il croit qu'il est nécessaire que la suggestion soit acceptée pour que son exécution soit assurée.

« Le somnambule hypnotique, dit Gilles de la Tourrette [1], n'est pas un pur automate, une simple machine que l'on peut

(1) Gilles de la Tourette. *Loc. cit.*, p. 368.
(2) Id. *Loc. cit.*, p. 143.

faire tourner au gré de tous les vents de l'esprit. Il possède une personnalité, réduite, il est vrai, dans ses termes généraux, mais qui, dans certains cas, persiste entière et s'affirme nettement par la résistance qu'il oppose aux idées suggestives. L'hypnotisé reste toujours quelqu'un, et il peut manifester sa volonté en résistant aux suggestions. »

Au point de vue médico-légal, Gilles de la Tourrette estime que les crimes dont les tribunaux auront à s'occuper seront presque toujours des attentats à la pudeur, des viols commis par des endormeurs sur les personnes hypnotisées ; il croit que ces crimes seront presque toujours commis pendant la léthargie complète ou lucide.

« Pendant l'état léthargique ou cataleptique, dit-il, le sujet est une pâte molle, un chiffon inconscient à la merci du premier venu... »

« En thèse générale, dit il encore [1], celui qui, lors d'une première hypnotisation, voudra violer une femme, devra plutôt profiter de la léthargie où elle est inerte, que du somnambulisme, où elle peut opposer la plus vive résistance.

» A moins d'hypnotiser pendant longtemps la même personne, de s'en faire aimer comme dans le cas de Bellanger, nous admettons en principe, assuré d'avance que l'expérimentation nous donnera raison, qu'un individu qui plonge une femme en somnambulisme ne la possèdera que si celle-ci veut bien, comme dans la vie normale, céder à ses désirs. »

Gilles de la Tourette admet la possibilité expérimentale de tous les crimes par suggestion ; mais il croit leur réalisation pratique difficile, à l'exception cependant des attentats à la pudeur et du viol. Il s'élève contre l'exagération des dangers médico-légaux imputés à l'hypnotisme ; on peut certainement faire signer des billets, faire faire des testaments, faire commettre un crime par un sujet hypnotisé, mais l'hypnotiseur criminel est presque certain d'être découvert.

« M. X..., dit-il [2], veut se venger de M. Y... ; il a sous la

(1) Gilles de la Tourette. *Loc. cit.*, p. 368.
(1) Gilles de la Tourette. *Loc. cit.*, p. 374.

main un sujet parfaitement dressé ; il le met en somnambulisme, lui fait accepter la suggestion d'aller tuer, empoisonner, etc., l'objet de sa vengeance, lui ordonnant même de ne se souvenir de rien dans une deuxième hypnotisation. On voit que nous supposons le cas extrêmement compliqué. Expérimentalement, d'ailleurs, il est parfaitement réalisable. Il n'en est plus de même toutefois dans la vie réelle, parce que le magnétiseur serait absolument sûr d'être arrêté...

» Que va faire l'hypnotisé ?

» A heure fixe, tout à coup, une pensée jusqu'alors inconnue de lui, germe dans son cerveau : il doit tuer M. Y... Il s'arme d'un poignard, et, sans hésitation, l'assassine n'importe où il se trouve. Il ne connaît que l'ordre qui lui a été donné.

» Naturellement on l'arrête : car il ne faut pas parler ici de précautions suggérées ou prises par l'hypnotisé lui-même. Il en prendra peut-être, mais lesquelles! Avant tout, si la suggestion a été acceptée, il faut qu'il poignarde l'individu qu'on lui a désigné, fût-il en pleine rue, entouré de gendarmes ou de gardes. On ne lui *sert* plus son crime tout préparé, comme dans un laboratoire, où tout est convenu d'avance et où l'on cherche, pour l'étude physiologique, à développer toute la spontanéité dont les hypnotisés sont susceptibles.

» Une fois arrêté, on l'interroge, et que répond-il? Rien, ou plutôt il cherche à se disculper; mais de quelle façon? il faut qu'il invente une fable de toutes pièces; et, sans exalter la perspicacité des magistrats, nous croyons qu'ils ne s'en laisseront pas longtemps imposer dans ces circonstances.

» Naturellement on commence une enquête ; on fouille dans le passé de l'assassin : on recherche ses relations, et, en vertu du vieil axiome, *is fecit cui prodest*, celui qui a armé la main du criminel ne tarde pas à être découvert. Et quel criminel! un névropathe, un hystérique dans l'immense majorité des cas, hypnotisé déjà un grand nombre de fois ; car, nous ne saurions trop le répéter, ce n'est pas, comme semble le croire M. Liégeois « en regardant fixement quelqu'un à table, dans un salon, au théâtre, dans un compartiment de chemin de fer », qu'on lui suggèrera de se faire l'exécuteur fidèle des rancunes

d'autrui... Ce n'est pas de but en blanc que le magnétiseur ourdira son crime ; il devra soigneusement prendre ses précautions et s'arranger de telle sorte qu'un fil de sa trame ne soit pas rompu. A la grande rigueur conçoit-on, dans les très grandes villes où tant de crimes indépendants de la suggestion restent impunis, la possibilité de tels actes et l'impunité pour le suggestionneur. Mais en province, à la campagne, cela nous semble parfaitement impossible. »

Gilles de la Tourette reconnaît que l'on peut suggérer un faux témoignage à plusieurs individus, il avoue que ces individus seront certains d'avoir vu ou entendu telle chose, mais il croit que la position de l'accusé ne serait pas bien dangereuse. « Nous croyons, dit-il, que la position de l'accusé serait beaucoup moins dangereuse que celle du suggestionneur. En admettant même qu'il ne puisse invoquer un alibi, il pourra, par exemple, facilement prouver, si cette première erreur n'avait été relevée par l'enquête, que X, Y, Z n'étaient pas, au moment du crime, à tel endroit, ensemble, à la même heure. On pourra se demander alors dans quel but tous ces névropathes viennent faire une déposition — qui tout entière se ressentira forcément de son origine — et accuser M. A. d'un crime que celui-ci nie énergiquement avoir commis, et que rien dans ses antécédents, dans sa manière d'être, ne saurait justifier. »

Cet auteur admet aussi la possibilité d'obtenir des somnambules des révélations, des confidences que ceux-ci n'eussent certainement pas faites pendant la veille; toutefois, il insiste sur ce fait, que même à l'aide des suggestions les plus appropriées, on ne peut obtenir une réponse à toutes les questions ; bien plus, dans certains cas, les sujets n'hésitent pas à mentir pour cacher leurs sentiments intimes.

En 1886, Delbœuf se déclara partisan de la théorie de Liégeois, il admit que le somnambule est, entre les mains de son hypnotiseur, plus que le cadavre auquel doit ressembler le parfait disciple d'Ignace : « En théorie, ajoutait-il, une pareille puissance est tout ce qu'il y a au monde de dangereux. Je crois qu'en pratique, cependant, sauf en ce qui concerne

les abus corporels et les testaments, elle ne l'est pas ou l'est peu. »

Mais en multipliant ses expériences, Delbœuf s'est de plus en plus éloigné de la thèse de Liégeois, il fut porté plutôt à donner raison à Brouardel ; en 1889, dans la relation de sa visite à Nancy, notre savant compatriote s'élève contre l'exagération des dangers de l'hypnotisme : « Les journalistes, les romanciers, les jurisconsultes sont entrés tellement bien dans la peau d'un criminel idéal, qu'ils en sont devenus presque dangereux.

» Ils se sont faits les éducateurs de la haute pègre et des chourineurs : « Ne recourez plus, mes amis, au vol ou au meurtre direct. Nous avons mieux que cela. C'est le somnambulisme. Mais attention ! Quand vous aurez formé un somnambule, vous aurez soin de lui dire ceci, et encore cela ! Une fois que vous l'aurez stylé de la bonne façon, le diable lui-même ne découvrira pas d'où vient le coup. »... Mais que la société se rassure ! »

» Les crimes savants n'aboutissent pas, ou se découvrent aisément par les artifices mêmes qui devaient servir à les cacher. A-t-on jamais vu un assassinat mieux combiné que celui de l'avocat Bernays, ou celui de Fougniès ? Néanmoins la justice a mis promptement la main sur les coupables. Les crimes incessamment répétés et toujours impunis d'un Jack the Ripper montrent qu'il est bien plus sûr d'assommer son homme le soir au coin d'une rue ou de le jeter à l'eau, que de faire appel, en supposant que cet appel puisse se faire, à la complicité d'un somnambule [1]. »

Voici un fait rapporté par Delbœuf à l'appui de sa thèse :

J... forte fille, se trouvait avec Mme Delbœuf pendant quelques jours à la campagne ; au chevet de son lit pendait un revolver armé. Une nuit, un rôdeur essaya d'entrer dans la maison ; les chiens aboyèrent, J... réveillée, prit le revolver et descendit, déterminée à se défendre ; le voleur s'éloigna et la fille remonta.

(1) Delbœuf. *Le magnétisme animal*, 1889, p. 87.

Quelque temps après, Delbœuf, ayant déchargé le revolver, endormit J... et lui dit en montrant deux personnes qui rangeaient des journaux :

« Des malfaiteurs ont forcé le secrétaire et volent mes papiers !

— Non, Monsieur, ils jouent avec. »

Elle leur arrache les journaux et avec un geste impérieux :

« N'y touchez plus !

— Vous n'allez pas laisser ces canailles dans la maison, dit Delbœuf ; courez prendre votre revolver et envoyez-leur une balle. »

Elle court à sa chambre, prend le revolver et revient.

« Tirez !

— Non, je ne tire pas ! »

M. Delbœuf s'approcha d'elle en insistant de la voix, du regard et du geste ; elle se recula, et finit par se sauver après avoir déposé avec précaution l'arme à terre.

« Je ne voudrais pas, dit l'auteur, que le lecteur généralisât plus que je ne fais moi-même. J'ai dit plus haut qu'il y a des personnes prédisposées au vol. Dans mes lettres à M. Thiriar, je prévois le cas où l'hypnotisé serait un Troppmann en herbe.

» On peut même simplement avoir affaire à des bouchers ou à des vivisecteurs. Qu'on obtienne d'un boucher qu'il frappe un homme en lui faisant accroire que c'est un veau, ou en lui suggérant que c'est un cadavre, c'est théoriquement possible. Mais l'expérience n'a pas été faite et est malaisée, sinon impossible à faire. Car si l'on met un mannequin à la place de l'homme, reste à savoir si le somnambule ne joue pas son rôle à la façon d'un acteur. »

Delbœuf déclare qu'il se défie des expériences de Nancy, le somnambule n'est pas aussi dupe de ses rêves qu'on le croit communément, les sujets savent que leur impression est imaginaire « c'est-à-dire que je professe le scepticisme le plus décidé à l'endroit des expériences de M. Liégeois, dit Delbœuf [1] ; je reconnais sans la moindre peine qu'il est absolu-

(1) Delbœuf. *Loc. cit.*, p. 100.

ment impossible de mieux faire ces expériences — mais elles ont le tort irrémédiable d'être forcément simulées. « On ne peut pourtant pas, me disait-il, quand je suis allé à Nancy, on ne peut pourtant pas faire commettre à un somnambule un empoisonnement ou un assassinat. » Non, on ne le peut pas, et c'est pourquoi les expériences perdent leur force probante. »

On a souvent proposé à Delbœuf de faire commettre un crime en sa présence, il s'y est toujours refusé : Pourquoi ? parce que, dans tous les cas, on ne pourrait rien conclure : si, en effet, l'expérience réussissait, Delbœuf soutiendrait que le sujet fait par complaisance une action qu'il sait ne pas être répréhensible ; si, au contraire, l'expérience ne réussissait pas, Liégeois rejeterait le sujet comme mauvais somnambule.

Quand il dit complaisance ou comédie, l'auteur veut parler d'une complaisance inconsciente, le sujet n'étant nullement un comédien.

Delbœuf a voulu répéter les expériences de Liégeois sur la possibilité du viol, le sujet étant actif : Il suggère à une jeune fille qu'elle est dans sa chambrette et qu'il est l'heure du coucher. Elle jette partout des regards incrédules, puis elle veut arranger son lit ; il n'y a sur le lit qu'une courte-pointe, pas d'édredon ni de coussin. Elle est embarrassée, elle fait le geste de placer l'édredon et d'arranger le coussin ; elle défait ses cheveux et dégrafe sa taille ; à ce moment, M. Delbœuf l'arrête, il cherche à lui persuader qu'il vient de l'épouser, elle refuse la suggestion et menace de se fâcher et de crier.

Cette scène se passe en présence de M. le professeur Nuel, de Liège, et d'autres personnes ; M. Delbœuf endort une seconde jeune fille, un des assistants prétend être son fiancé, il revient du Congo après deux ans d'absence, il a fait fortune, il est heureux de retrouver sa future en bonne santé et toujours fidèle, etc. « Je n'ai jamais eu de fiancé. Vous êtes fou, mon ami. Vous avez rêvé du Congo et de vos pierres précieuses comme vous rêvez de moi pour fiancée. »

L'auteur conclut de ces expériences qu'il y a des illusions que les somnambules acceptent, mais qu'il y en a aussi qu'elles n'acceptent pas, et, parmi ces dernières, Delbœuf croit pouvoir

ranger celles qui ont trait au viol, la somnambule étant active, à condition que cette dernière soit innocente et chaste. Certes, si une jeune fille se représente l'état d'épouse, si elle a souvent songé au mariage, elle acceptera la suggestion ; à plus forte raison une femme mariée l'acceptera-t-elle. « Si maintenant j'osais résumer d'un mot ma pensée, dit Delbœuf [1], et conclure, je dirais que pour chaque hypnotisé, la clef des suggestions qu'il est apte à recevoir, nous est fournie par ses rêves, c'est-à-dire qu'on pourra obtenir de lui ces actes-là qui, découlant de son caractère, de son éducation et de ses habitudes, sont de nature à se présenter spontanément pendant son sommeil.

» Tous les crimes ne sont pas de même sorte. Autre chose est de rendre une femme infidèle, autre chose de lui faire tuer son mari. Il y a des crimes de nature, si je puis ainsi m'exprimer : ce sont ceux qui révoltent les sentiments de pitié ou de propriété sur lesquels repose l'existence de notre société. Il y a aussi des crimes que, faute d'un autre mot, j'appellerai de définition. Ce sont des actes, en soi naturels et légitimes, que la loi civile ou religieuse dépeint comme étant criminels en certains cas, par exemple le mariage du frère avec la sœur.

» Il est clair qu'un somnambule en général pourra se prêter à ceux-ci, mais non à ceux-là.

» C'est pourquoi l'hypnotisme facilitera toujours les attentats à la pudeur. Chambige, s'il a hypnotisé Mme G..., ce que je suis porté à croire — n'a eu qu'à se substituer à son mari qu'elle aimait. De là le sourire qui était resté empreint sur sa figure de morte. Son malheureux époux a bien raison, selon moi, d'avoir foi dans son innocence. Si ces lignes tombent sous ses yeux, elles lui apporteront quelque douceur.

» On comprendra aussi sans peine que la profession peut avoir une certaine influence sur la suggestibilité par rapport à certains actes. C'est ainsi que je signalais particulièrement les bouchers et les vivisecteurs. Cependant, j'ai interrogé des vivisecteurs, aucun n'avait jamais en rêve expérimenté sur l'homme. Je ne veux pas dire non plus qu'on ne pourrait pas

(1) Delbœuf. *Loc. cit.*, p. 112.

suggérer le vol à un contrebandier ou un meurtre à un spadassin. Et puis, comme le dit quelque part M. Beaunis, dans une âme humaine, il y a des recoins inconnus. Un de mes collègues — mort depuis — m'a avoué avoir rêvé une nuit qu'il ramassait un bijou de valeur dans la rue et que tout son souci était de ne pas arriver à connaître son propriétaire. »

II

ÉCOLE DE NANCY

A. — LES SUGGESTIONS VULGAIRES

La suggestion est, pour Bernheim, *l'acte par lequel une idée est introduite dans le cerveau et acceptée par lui*. Chacun des cinq sens peut envoyer au sensorium des impressions qui deviennent idées, puis suggestions. L'idée doit être acceptée par le cerveau pour devenir suggestion ; il faut que le sujet croie.

Quelle que soit la porte d'entrée de l'idée, elle peut être transmise, soit directement, soit indirectement. Ainsi l'idée communiquée par la parole se transforme en suggestion directe. Dans d'autres cas, l'idée n'est pas comprise dans la sensation, elle est créée par le cerveau à la suite d'une impression ; ici, pour une même sensation, l'idée variera suivant les individus, elle provoquera des suggestions indirectes.

« La suggestion, dit Bernheim [1], n'est pas un fait passif ; ce n'est pas une simple empreinte déposée dans le cerveau.

» Le centre psychique intervient activement pour transformer l'impression en idée et pour élaborer celle-ci, chaque idée suggère d'autres idées et ces idées se transforment elles-mêmes en sensations, émotions, images diverses ; de cette association d'idées, de sensations, d'images, résulte un travail complexe que chaque individualité réalise à sa façon. »

La suggestion implique deux facteurs : l'impression première,

(1) Bernheim. *Loc. cit.*, p. 29.

le *germe* et l'élaboration de cette impression, le *terrain psychique*. L'impression étant devenue idée, l'idée étant acceptée par le cerveau, que va-t-il se former ? La sugggestion est faite; un phénomène centrifuge, l'idée suggérée tendra à se faire acte, c'est-à-dire sensation, image, mouvement.

Bernheim divise les suggestions en trois groupes :

1° Les suggestions de la motilité sont les plus faciles à obtenir, et parmi ces dernières, la catalepsie est particulièrement intéressante, parce qu'elle est considérée par beaucoup d'auteurs comme pathognomonique d'un état hypnotique spécial; elle est, d'après Bernheim, purement due à la suggestion, soit consciente, soit inconsciente.

On peut encore produire par suggestion des paralysies, des contractures, de la claudication et tout ce que voudra l'opérateur;

2° Les suggestions de la sensibilité: chez certains sujets l'anesthésie se produit spontanément pendant le sommeil, c'est que l'activité nerveuse, concentrée vers le cerveau, est distraite de la périphérie. Lorsque cette anesthésie n'existe pas spontanément, on peut la provoquer artificiellement par suggestion; elle peut même être assez profonde pour remplacer la chloroformisation;

3° Les suggestions sensorielles réalisent les phénomènes les plus curieux de l'état hypnotique; elles comprennent, d'après Bernheim, les *illusions* et les *hallucinations*. « L'*illusion* est une image sensorielle transformée ou mal interprétée ; l'*hallucination* est une image créée de toutes pièces par le cerveau [1]. »

L'hallucination peut être passive ou active; dans le premier cas, le sujet assiste à la scène, sans que son corps y participe ; dans le second, le sujet est acteur de corps et d'esprit.

Les hallucinations s'accomplissent différemment suivant l'individualité du sujet. Si ce dernier a l'imagination peu développée, l'image ne se réalisera pas, ou bien elle sera obscure, nébuleuse ; s'il possède au contraire une représentation mentale vive, l'image sera nette, en tout semblable à la réalité.

(1) Bernheim. *Loc. cit.*, p. 116.

« La suggestion, dit Bernheim [1], ne réalise pas ce qu'elle veut, elle réalise ce que l'organe psychique sur lequel elle travaille peut réaliser. Chaque sujet imprime le cachet de son individualité aux conceptions de son imagination. » C'est ainsi que les somnambules n'accomplissent que ce qu'ils conçoivent : un paysan illettré ne pourra ni lire ni écrire en état d'hypnose, il ne peut faire que ce qu'il fait à l'état de veille.»

Les suggestions *post-hypnotiques* peuvent réaliser des actes quelconques, elles peuvent aussi produire des hallucinations, certains sujets les réalisent fatalement, d'autres ne les réalisent pas.

Chez quelques sujets, on peut produire des suggestions d'actes et d'hallucinations à longue échéance. Les expériences faites à Nancy prouvent que la suggestion peut se faire à 172 jours et même à 365 jours d'intervalle : voici la description de ces recherches, qui sont intéressantes au plus haut point.

Suggestion à 172 jours d'intervalle, faite par M. Beaunis.

« Le 14 juillet 1884, l'après-midi, après avoir mis Mlle A. E. en état de sommeil hypnotique, je lui fais la suggestion suivante : le 1er janvier 1885, à dix heures du matin, vous me verrez ; je viendrai vous souhaiter la bonne année ; puis, après vous l'avoir souhaitée, je disparaîtrai.

» Le 1er janvier 1885 j'étais à Paris (Mlle A. E. habite Nancy) ; je n'avais parlé à personne de cette suggestion.

» Voici ce que, le jour même, elle raconta à une de ses amies et ce qu'elle me dit plus tard, ainsi qu'au Dr Liébault et à d'autres personnes :

» Le 1er janvier, à dix heures du matin, elle se trouvait dans sa chambre, quand elle entendit frapper à sa porte. Après avoir dit « ouvrez », elle me vit entrer, à sa grande surprise, et lui souhaiter, de vive voix, la bonne année. Je repartis presque aussitôt et, quoiqu'elle se mît de suite à la fenêtre pour me voir sortir, elle ne m'aperçut pas. Elle remarqua aussi, ce qui ne laissa pas de l'étonner à cette époque de

(1) Bernheim. *Loc. cit.*, p. 119.

l'année, que j'avais un habillement d'été (c'était celui-là que je portais le jour où je lui avais fait la suggestion) ».

Suggestion à 365 jours d'intervalle, faite par M. Liégeois.

L'auteur dit à un jeune sujet endormi : « Dans un an, à pareille heure, voici ce que vous aurez l'idée de faire ; vous viendrez chez M. Liébault dans la matinée. Vous direz que vos yeux ont été si bien depuis un an, que vous devez aller le remercier lui et M. Liégeois. Vous exprimerez votre gratitude à l'un et à l'autre et vous leur demanderez la permission de les embrasser, ce qu'ils vous accorderont volontiers.

» Cela fait, vous verrez entrer dans le cabinet du docteur un chien et un singe savant, l'un portant l'autre. Ils se mettront à faire mille gambades et mille grimaces et cela vous fera rire. Cinq minutes plus tard vous verrez arriver un bohémien suivi d'un ours apprivoisé. Cet homme sera heureux de retrouver son singe et son chien qu'il craignait d'avoir perdus ; et pour amuser la société, il fera danser son ours, un ours gris d'Amérique, de grande taille, mais très doux et qui ne vous fera pas peur. Quand il sera sur le point de partir, vous prierez M. Liégeois de vous donner dix centimes comme aumône au chien qui quêtera et vous les lui remettrez vous-même.»

La suggestion se réalisa exactement, sauf cependant que le sujet ne songea pas à embrasser MM. Liébault et Liégeois, qu'il ne vit pas d'ours et, qu'au lieu d'arriver à neuf heures du matin, il vint à dix heures dix minutes.

M. Liégeois endort alors le sujet et lui demande : « Pourquoi donc avez-vous vu tout à l'heure ce singe et ce chien ? — Parce que vous m'en avez donné la suggestion le 12 octobre 1885. — Ne vous êtes-vous pas trompé d'heure ; je croyais vous avoir indiqué neuf heures du matin ? — « Non, Monsieur, c'est vous qui faites erreur ; vous m'avez endormie, non sur le banc où je suis assise en ce moment, mais sur celui qui est en face ; puis vous m'avez fait aller avec vous dans le jardin et m'avez dit de revenir dans un an à pareille heure ; or, il était alors dix heures dix minutes et je suis donc arrivé à l'heure, dix heures dix minutes. — Mais pourquoi n'avez-vous vu aucun ours et n'avez-vous embrassé ni

M. Liébault ni moi ? — Parce que vous ne m'avez dit cela qu'une fois, tandis que le reste de la suggestion a été dit deux fois ».

L'interprétation de ces suggestions à longue échéance est difficile à faire. « Pour ma part, dit M. Beaunis, je pencherais à y voir une sorte de mécanisme disposé pour produire à heure fixe un mouvement, quelque chose en un mot de comparable à un mouvement d'horlogerie ».

Bernheim n'admet pas que l'on puisse comparer le cerveau de l'hypnotisé à une machine : « Il a des idées latentes, dit-il, il n'y a pas d'idées inconscientes »... « Le somnambule, dit-il encore, entre souvent dans l'état de conscience somnambulique, dans lequel les impressions déposées dans un même état antérieur peuvent se réveiller. Il se souvient alors de l'ordre reçu, de la suggestion commandée : il sait que tel phénomène doit s'accomplir tel jour ; il prend ses étapes, si je puis dire ; il se confirme dans son idée de ne pas l'oublier et de le réaliser au moment voulu, comme le dormeur normal dans l'idée de ne pas manquer l'heure du réveil. Cette idée est alors, chez le somnambule, parfaitement consciente. Seulement, quand il cesse de se concentrer, quand nous lui parlons, quand nous appelons de nouveau son activité nerveuse au dehors, nous lui rendons son état de conscience normal, comme quand nous disons à l'enfant d'ouvrir les yeux et de regarder au dehors avec son cerveau. La concentration n'existe plus ; le souvenir est de nouveau éteint ou latent ; et, au moment où le somnambule a accompli l'acte suggéré, il croit de très bonne foi que l'idée est fraîchement éclose, spontanément éclose dans son cerveau : *il ne se souvient plus qu'il s'en est souvenu* ».

Bernheim admet de la même manière que le dormeur ordinaire se réveille à heure fixe, parce qu'il y a pensé *sciemment et consciemment* toute la nuit.

L'hallucination suggérée peut être *positive* ou *négative* : la première crée une image sensorielle fictive, tandis que la seconde supprime une image sensorielle réelle. L'hallucination n'existe que chez un petit nombre de sujets.